



PREAVIS MUNICIPAL NO 2013/02

Aménagement de 12 places de parc sur la parcelle no 150 de Carrouge, propriété de la commune de Vulliens à la halte du bus TL, demande de crédit de CHF 66'000.- et autorisation d'emprunter cette somme

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'année dernière, profitant d'un subventionnement cantonal, la Municipalité de Vulliens a pu faire élaborer un concept énergétique pour la commune. Au niveau des améliorations dans le domaine de la mobilité, un des projets souhaité a été étudié et chiffré. Il s'agit de la création de 12 places de parc à la halte du bus TL, afin d'offrir un parc relais pratique à nos citoyens qui utilisent les transports publics. Dans un premier temps, un changement d'affectation de cette parcelle située sur le territoire communal de Carrouge, mais propriété de la commune de Vulliens, a dû être approuvé par le Canton. Aujourd'hui, destinée à l'utilité publique, elle peut être aménagée dans ce but.

Disposées au Sud de l'abri à vélos, les 12 places de parc de 2,50 m de largeur, seront recouvertes de grilles gazon afin de permettre l'infiltration de l'eau de ruissellement. Le talus devant les places sera retenu avec des planches-ciment.

Le coût de cet aménagement se présente comme suit :

Travaux de génie civil	CHF	47'620.00
Frais de géomètre et bureau technique	CHF	13'100.00
Frais de mise à l'enquête publique	CHF	1'000.00
Divers et imprévus	CHF	<u>4'280.00</u>
TOTAL	CHF	66'000.00 TTC

Si les finances courantes du ménage communal ne permettaient pas le financement de ces travaux sans emprunt, la Municipalité vous demande l'autorisation d'emprunter cette somme, au meilleur taux du jour.

Un amortissement annuel de CHF 3'300.00 permettrait de régler la dette sur 20 ans.

A l'étape suivante, le dossier sera présenté à l'enquête publique de 30 jours dans la commune de Carrouge et la Municipalité de Vulliens prévoit d'adresser un tous-ménages aux habitants de Vulliens pour les en informer.

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

1. d'octroyer le crédit nécessaire à la Municipalité pour cet aménagement
2. d'autoriser la Municipalité, si nécessaire, à contracter un emprunt pour son financement
3. d'accepter un amortissement annuel de CHF 3'300.00 sur ce crédit.

Le Syndic	Au nom de la Municipalité Le Municipal responsable	La Secrétaire
D. Schorderet	O. Hähni	N. Matti

Vulliens, le 04 mars 2013

www.vulliens.ch / administration@vulliens.ch

Heures d'ouverture : ma. 9h à 11h et je. 17h à 19h

Tél. 021/903.19.60 fax. 021/903.46.77